

RÉSOLUTION
2024-011

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité Gallichan ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 12 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE, tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, le 17 janvier 2024, le Président de la Commission municipale du Québec a désigné monsieur Joseph-André Roy, membre de la Commission municipale, et en son absence, madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Gallichan et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement des dépenses apparaissant au tableau ci-dessous totalisant un montant de 92 257,76 \$.

NO DE CHÈQUE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
C2400013	ALLIANCE TECHNOLOGIE	RÉPARATION PORTEBIBLIOTHÈQUE ET COPIES DE CLÉS	69,71 \$
C2400014	MRC ABITIBI-OUEST	ACCÈS GONET POUR 2024 DÉCLARATION DES AUTRES REVENUS POUR LES LORS ÉPARS QUOTE-PART DIVERSES POUR 2024 QUOTE-PART POUR LA GESTION DES DÉCHETS POUR 2024	29 783,20 \$
C2400015	MINISTRE DES FINANCES	BAIL POUR LOTS GRÈVE MUN. / ACCÈS PUBLIC	170,16 \$

C2400016	TÉLÉBEC	FRAIS DE TÉLÉPHONE POUR JANVIER	125,65 \$
C2400017	QUINCAILLERIE PALMAROLLE	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LA RÉPARATION DU LOCAL DU CLSC	64,10 \$
C2400018	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM ASSURANCES)	FRAIS D'ASSURANCE POUR LA MUNICIPALITÉ POUR 2024	25 352,31 \$
C2400019	ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'ABITIBI- TÉMISCAMINGUE (AFAT)	COTISATION ANNUELLE ET ABONNEMENT À LA REVUE COUVERT BORÉAL	50,00 \$
C2400020	TECHNI-LAB S.G.B. ABITIBI INC.	ANALYSE EAU AQUEDUC	440,35 \$
C2400021	NORFIL	ACHAT CHLORE POUR AQUEDUC	258,13 \$
C2400022	JEAN-GUY ROY ENTREPRENEUR	CONTRAT DÉNEIGEMENT VERSEMENT 2	31 962,13 \$
C2400023	LES ENTREPRISES COMBINÉES	LOCATION LIGNES SIP POUR JANVIER	143,72 \$
C2400024	MICROAGE	COTISATIONS ANNUELLES MICROSOFT ET TRAVAUX INFORMATIQUES	651,00 \$
C2400025	MÉDIAL SERVICES- CONSEILS	SERVICES-CONSEIL FORFAIT MUTUELLE FQM POUR HONORAIRES, FONDS DE DÉFENSE ET FRAIS DE GESTION	229,68 \$
C2400026	LES ENTREPRISES J.L.R.	CONTRAT DÉCHETS DE JANVIER	2 878,97 \$
C2400027	ULTRAMAR	PROPANE	78,65 \$
TOTAL DES CHÈQUES			92 257,76 \$

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Joseph-André Roy
Membre
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président